



Les Écologistes
HAUTS-DE-FRANCE

COMMUNIQUE DE PRESSE

LES ÉCOLOGISTES
HAUTS-DE-FRANCE



@EcologistesHDF

Mise à 2x2 voies de la RN 2 : l'avis de l'Autorité environnementale renforce les inquiétudes des écologistes

Un article de la Voix du Nord du 16 décembre 2021 revient sur l'avis de l'Autorité environnementale au sujet du projet de mise à 2x2 voies de la RN2 révélant les grosses carences de ce projet routier.

Cet avis de l'Autorité environnementale adopté le 18 novembre dernier sur l'aménagement de la RN2 – Contournement d'Avesnes-sur-Helpe entre l'échangeur d'Avesnes-nord et le giratoire d'Étrœungt (59) fait état des carences de l'étude d'impact (non actualisée sur l'ensemble du périmètre du projet, faiblesses de l'évaluation des surfaces de zones humides affectées, des mesures compensatoires et des mesures contre les points noirs du bruit non encore réalisées) et pose notamment la question du devenir des matériaux de déblais excédentaires.

Cette étude non actualisée sur l'ensemble du territoire met ainsi à jour des faiblesses de l'évaluation des surfaces de zones humides affectées ainsi que le manque de mesures compensatoires vis à vis de l'impact environnemental important du projet. Elle interroge également la question du bruit non traitée dans les études.

L'autorité environnementale recommande ainsi de reprendre l'analyse des variantes du tracé et de préciser comment le projet prend en compte l'objectif d'absence d'artificialisation nette fixé par la loi climat et résilience.

Cet avis vient renforcer les inquiétudes du groupe écologiste au Conseil départemental du Nord et de la délégation écologiste au Conseil régional des Hauts-de-France sur ce projet routier vieux de plus de 40 ans, anachronique à l'heure de l'urgence climatique.

A l'occasion du vote du Pacte 2 Sambre-Avesnois Thiérache en session du Conseil départemental du Nord du 22 novembre dernier, Maël Guiziou avait fait part des réserves du groupe écologiste à ce sujet, pointant notamment que « *la renaturation et la compensation ne sont en aucun cas suffisants pour laisser de côté les impacts environnementaux* ».

En séance plénière du Conseil régional des Hauts-de-France du 9 décembre 2021, Katy Vuylsteker avait également exprimé les réserves du groupe, tout en soulignant la nécessité d'un pacte d'aménagement du territoire ambitieux dans un territoire aujourd'hui sinistré : « *Parce que nous sommes attachés à la solidarité territoriale, nous sommes bien entendu favorables à la volonté du pacte d'un renforcement des services publics* ». « *Cependant, écologistes, nous sommes convaincus que le meilleur atout du territoire est son environnement. Nous nous inquiétons donc des effets de cette infrastructure sur le trafic et in fine la pollution avec l'augmentation mécanique du flux automobile et du nombre de poids lourds traversant le territoire* ».

Les élu.e.s du groupe écologiste au Conseil départemental du Nord

Les élu.e.s de la délégation écologiste au Conseil régional des Hauts-de-France